



## PERMIS MOTO A2

Motocyclette avec ou sans side-car : puissance maxi 35 kW (47 CV), rapport poids/puissance maxi 0,2 kW/kg.

### PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Être titulaire de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passé en 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière) ;
- Avoir obtenue le code de la route moto (ETM).

### DURÉE DE LA FORMATION

20h minimum obligatoire de formation dont 8h de plateau et 12h de circulation

### TARIF

780€ pour les 20 heures de formation

#### Contact :

So permis Lancaster

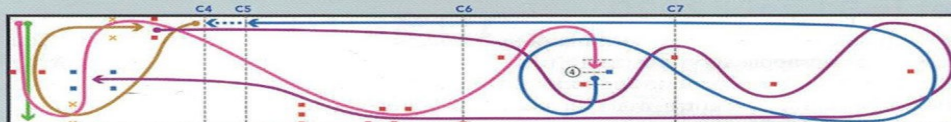
06.59.69.00.66

so.autoecole@gmail.com

### CONTENU DE LA FORMATION

**La formation pratique se décompose en 5 étapes avec une partie plateau et une partie circulation :**

- Étape 1 : Maitriser la moto à allure lente hors circulation (sur plateau)



- Étape 2 : Maitriser la moto à allure normale hors circulation (sur plateau)
- Étape 3 : Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou changer de direction.
- Étape 4 : Circuler dans des conditions normales sur tout et en agglomération.
- Étape 5 : Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

### PUBLIC(S) VISÉ(S)

Tous publics



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible en fonction du handicap rencontré et des possibilités d'adaptation de So-permis. Un certificat médical délivré par un médecin agréé en cabinet médical ou par un médecin de la préfecture devra être présenté lors de l'inscription.

## FORMATION CERTIFIANTE

Non

## SANCTION(S) DE LA FORMATION

Examen et validation par l'inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- La formation est réalisée en présentiel ;
- Avant l'entrée en formation, un dossier est à constituer regroupant plusieurs documents concernant l'élève ;
- Suite à l'obtention du code de la route moto, l'élève doit passer une évaluation de départ ;
- Délai de 15 jours ouvré à compter de la réception de la preuve de code favorable pour l'entrée en formation pratique.

## MODALITÉS DE LA FORMATION

Formation en groupe de 3 / 4 élèves maximum.

### Pédagogies :

- Méthode participative et actives ;
- Un test d'évaluation sur la 1<sup>ère</sup> heure de plateau est réalisé pour estimer le nombre d'heures requis de chaque élève ;
- Équipement de radioguidage homologué ;
- Gilet de haute-visibilité portant la mention « Moto-école » ;
- Équipement de protection individuelle obligatoire (non fournie par l'école de conduite) :
- Un casque de type homologués conformément à l'article R. 431-1 du code de la route ;
- Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route ;
- Un blouson ou veste à manches longues ;
- Un pantalon ou d'une combinaison ;
- Des bottes ou des chaussures montantes (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés).

## MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Les éléments vus en formation sont évalués à l'issus des examens de fin de formation.

- A l'issus de la formation pratique, l'apprenant va se présenter à l'examen d'admissibilité : une épreuve hors circulation de 10 minutes comportant un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent :
  - Déplacer la moto sans l'aide du moteur
  - Déplacer la moto à allure réduite sans passager
  - Effectuer un freinage d'urgence
  - Effectuer un slalom
  - Effectuer un évitement
- A l'issus de la formation pratique de circulation, l'apprenant conduit pendant 30 minutes en et hors agglomération, suivant les indications de l'examineur, relié à l'apprenant par une liaison radio. Lors de cette épreuve sera évaluée le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.  
Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.



**Attention : L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.**

## MOYENS D'ENCADREMENTS

- Les élèves sont encadrés et suivis par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et de la mention deux roues.
- Le formateur est chargé d'animer le groupe et d'accompagner les élèves vers l'acquisition de connaissances et de compétences.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les objectifs de la formation sont d'apporter à l'apprenant les connaissances, les aptitudes et le comportement nécessaire lui permettant de circuler en toute sécurité.

Elle permet de faire prendre conscience du risque et d'évaluer notamment la capacité d'adaptations aux situations et la conduite autonome.

La formation a également pour objectifs d'explorer plusieurs compétences tels que :

- L'utilisation des commandes ;
- La prise d'information ;
- L'analyse et la décision ;
- La communication avec les autres usagers ;
- L'adaptation de son allure ;
- L'utilisation de la chaussée ;
- Le maintien des espaces de sécurité.

## DOCUMENTS REMIS AUX ÉLÈVES

A l'issue de la réussite du permis, les élèves se voient remettre un certificat du permis de conduire par l'école de conduite ainsi que le disque de jeune conducteur.

Ce certificat autorise son titulaire à conduire, sur le territoire national, pendant une durée de quatre mois à compter de sa délivrance.

Pour la demande de fabrication du titre, l'apprenant a deux choix :

- Mandater SOPERMIS.COM pour effectuer les démarches à sa place auprès des services compétents (ANTS) ;
- Effectuer les démarches seul de son côté.

**Attention : Si le permis A2 est le premier permis passé par l'élève, celui-ci se verra dans l'obligation de mettre un disque A à l'arrière de son véhicule.**

## ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc.

AUTO-MOTO ECOLE PERPIGNAN  
208 Avenue Marechal JOFFRE  
66 000 PERPIGNAN  
06.59.69.00.66  
@ : contact@so-permis.com  
WWW.SO-PERMISS.COM

